

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 23 juin 2021, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Chantal Valois, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

La conseillère madame Isabelle Jacques a motivé son absence.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$ - Lac-des-Trois-Frères;
5. Procédure de convocation de registre à distance pour le règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$ - Lac-des-Trois-Frères;
6. Embauche d'un directeur des travaux publics et de l'ingénierie;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 17 juin 2021.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-06-226
Acceptation de
l'ordre du jour

Résolution
2021-06-227
Adoption du
règlement no 890,
Lac des Trois-
Frères

4. Adoption du règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000\$ - Lac-des-Trois-Frères

ATTENDU QU'une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères, d'une longueur de 700 mètres, nécessite des travaux de traitement de surface et que ces travaux et honoraires sont estimés à 155 000\$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 155 000 \$ pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 18 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 18 juin 2021 et rendu disponible pour consultation publique;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de traitement de surface sur une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Résolution
2021-06-228
Registre à distance
du règlement
d'emprunt 890,
Lac des Trois-
Frères

5. Procédure de convocation de registre à distance pour le règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$ - Lac-des-Trois-Frères

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, le règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de traitement de surface sur une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) stipule que toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être suspendue ou remplacée par une procédure prévue audit arrêté ministériel 2020-033;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter se poursuive par la tenue d'un registre à distance d'une durée de 15 jours durant lesquels la Municipalité recevra la transmission des demandes écrites et annoncées au préalable par un avis public et selon les formalités prévues dans la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033;

ATTENDU QUE l'autorisation finale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) est nécessaire ;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'afin de se conformer à l'arrêté 2020-033, le Conseil accepte de poursuivre la procédure référendaire du règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de traitement de surface sur une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères et l'adapter pour qu'elle se déroule à distance et, en ce sens, approuve la tenue d'un registre à distance, qui se tiendra entre le 1^{er} et le 15 juillet 2021 durant lequel la Municipalité recevra, par la poste et par courriel, la transmission des demandes écrites annoncées au préalable par un avis public;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

Résolution
2021-06-229
Embauche d'un
directeur des
travaux publics et
de l'ingénierie

6. Embauche d'un directeur des travaux publics et de l'ingénierie

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un directeur des travaux publics et de l'ingénierie pour combler le poste vacant à la suite de la démission du titulaire ;

ATTENDU QUE la direction générale et la direction générale adjointe ont procédé à l'analyse des candidatures reçues à la suite de l'affichage du poste et procédé à l'entrevue avec le candidat et la vérification des références ;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard embauche monsieur Alain Cazavant au poste de directeur des travaux publics et de l'ingénierie à partir du 28 juin 2021 ;

QUE les conditions de travail de Monsieur Cazavant soient conformes à la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération des cadres, au salaire de l'échelon 7, classe 5 ;

ET QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général et le maire, ou en leur absence, la directrice générale adjointe et le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail avec monsieur Cazavant.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Résolution
2021-06-230
Levée de la séance

8. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée à 18 h 32

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe